

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 02 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14 + 1 pouvoir

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, ATZENHOFFER, -excusés-

M. NEUHARD (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.

DEL. N° 60/2000

OBJET : PARTENARIAT COLLEGE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président informe le Bureau que dans le cadre des contacts établis avec Madame la Principale du Collège Mac Mahon à Woerth, il a été convenu d'établir un partenariat entre le collège et la Communauté de Communes.

Les principaux objectifs de ce partenariat sont :

- faciliter une meilleure intégration du collège dans le territoire de la Vallée de la Sauer
- permettre le développement de la citoyenneté des jeunes
- favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives, aux activités culturelles et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- faciliter l'orientation des jeunes
- favoriser la mise en place d'actions transfrontalières et de développement du bilinguisme

La réalisation de ces objectifs se fera par la mise en place d'actions concertées dans le cadre des objectifs de la Communauté de Communes, telles que le développement de l'accès aux sports avec la mise à disposition (effective depuis la rentrée de septembre) de l'animateur sportif pour faciliter le fonctionnement de la section sportive, le renforcement de l'accès aux nouvelles technologies, la mise en place d'actions de découverte du monde économique et de l'emploi, etc...

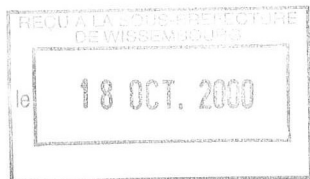
Une première action visant à faciliter l'intégration du collège au territoire et le développement de la citoyenneté portera sur une participation d'élus à la journée de formation des délégués de classe et à la prise en charge des frais d'organisation de cette journée, ainsi que l'octroi de lots pour l'organisation des animations organisées à l'occasion des « jeux olympiques ».

Le Bureau,

- *ENTENDU l'exposé du Président,*
- *VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau*

après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- . autorise la prise en charge des frais d'organisation de la journée de formation des délégués de classe et à l'octroi de lots pour le jeu – concours « journée olympiades » ;**
- . charge le Président de l'élaboration de la convention de partenariat avec le collège**
- . autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.**



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 03 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.